



Non respect d'un jugement

Par **louad**, le **25/10/2014** à **00:55**

bonjour,

Je me permets de vous envoyer ce message car je suis perdue.

Mes enfants ont subi des maltraitances physiques et morales de la part de l'épouse de leur père.

J'ai saisi le jaf et lors de l'audience, leur père a reconnu les faits mais en trouvant tout ceci normal. La juge lui a fait une leçon de morale et suite à cela il ne peut plus prendre les enfants qu'un week-end par mois et lorsque son épouse(aide à domicile) travaille. Il est bien marqué "hors-présence de mme x" dans le jugement. Vu que leur père vit avec elle, mme la juge avait dit que biensûr mme x pourrait être présente le soir pour dormir chez elle mais sur le jugement il est marqué exactement "mr pourra prendre les enfants les week ends travaillés de mme x et hors présence de mme X).

Le 1er week-end, mme X ne travaillait pas et était bien présente. Quand elle travaille ,elle a des demi-journées de libre. Le 2ème week-end, elle partait promener avec eux et là j'apprends qu'ils vont passer un dimanche complet avec elle dans leur famille.

Les enfants me disent que pour l'instant ça va car elle ne leur parle pas, et les ignore totalement.

Je ne sais pas si je dois le signaler, si je dois faire une main courante mais j'ai peur que si je ne fais rien et qu'ensuite elle recommence avec les enfants qu'on me reproche de n'avoir rien signalé. Je ne veux pas déposer une plainte car la seule fois que je l'ai fais elle s'est vengé sur mes enfants et cela a fini en gendarmerie pour empoisonnement sur enfant elle n'a rien eu car c'était la parole de mon fils contre la sienne. Mon fils a été très malade (certificat de dr)mais nous n'avons déposé plainte qu'un mois après car mon fils ne m'avait pas tout

raconté immédiatement.

merci de m'aider.

Par **cocotte1003**, le **25/10/2014** à **13:09**

Bonjour, demander des attestations aux personnes qui constatent la présence de la belle mère. Au besoin vous pouvez envoyer un huissier. S'il y a un problème par la suite vous pourrez saisir le tribunal, cordialement